

*Déclarations de ministres*

Ne me reste-t-il qu'une seule minute, monsieur le Président? Il y a tant de choses à dire, dommage que notre temps soit si limité. Je voudrais pour finir dire un mot d'un symbole, et j'ai une garantie à demander au gouvernement. En effet, le billet de un dollar porte à l'endos l'image des édifices du Parlement. J'espère la retrouver sur une autre coupure, car la perspective choisie est celle qu'on a de la ville de Hull. Le ministre s'engage-t-il à ce qu'elle figure sur le billet de deux dollars, par exemple, afin que les Canadiens puissent reconnaître sur leur argent les édifices du Parlement?

• (1110)

La nouvelle pièce de un dollar rendra service aux aveugles et à bien d'autres Canadiens. Le gouvernement peut-il nous assurer que la suppression s'effectuera dans l'ordre, afin que nous ne manquions à aucun moment de pièces ou de billets et, bien entendu, de manière à protéger de quelque façon les emplois des fabricants de billets?

Je regrette, encore une fois, d'avoir si peu de temps à ma disposition, car j'aurais voulu aborder une foule d'autres questions ce matin.

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique est heureux que le ministre ait annoncé que le gouvernement compte remplacer les billets de un dollar par des pièces de monnaie. J'imagine qu'au lieu de parler du dollar à 72c., on peut maintenant parler de la pièce de 72c. Nous sommes heureux de cette décision. Selon nous, ce sera plus commode et plus économique pour les consommateurs. Je pense que le moment est bien choisi.

Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) se préoccupait beaucoup des conséquences qu'aurait une telle décision pour les travailleurs qui impriment les billets de banque, mais nous avons obtenu certaines assurances à cet égard au comité et, dans sa déclaration, le gouvernement déclare que la transition se fera graduellement sur une période de trois ans. Cela augmentera en même temps la demande de billets de deux dollars; on prévoit une augmentation de 50 p. 100 de la demande de ces billets et des autres coupures de plus grande valeur.

Moi-même et mon collègue d'Ottawa-Centre avons exprimé certaines préoccupations quant au choix du fini de la pièce de un dollar. Nous sommes heureux d'apprendre que la pièce sera faite de nickel pur, mais elle sera recouverte d'un fini doré en alliage d'étain et de cuivre. Ce fini ternit et nous avons dit à cet égard qu'il serait peut-être préférable d'adopter le fini «nigold» mis au point par Inco à Sudbury. Ce fini est plus durable et beaucoup plus attrayant et il permettrait de diversifier l'industrie de cette région.

Je voudrais faire part d'une autre de nos préoccupations au ministre, et j'espère qu'il en prendra note. Le comité a recommandé que le nickel utilisé pour la nouvelle pièce de monnaie soit extrait et traité entièrement au Canada. Nous voulions

ainsi garantir que l'industrie minière du Canada obtiendrait le contrat d'approvisionnement en nickel et que les emplois resteraient au Canada, surtout dans les régions productrices de nickel.

Nous avons aussi recommandé, mais je ne vois rien dans la déclaration du ministre à ce sujet, qu'une pièce spéciale soit frappée avec le fini «nigold» pour marquer les Jeux olympiques de Calgary. Je vois qu'il n'en est pas question dans la déclaration du ministre. C'était l'une des solutions de compromis proposées par le comité pour aider Inco à mettre au point le procédé «nigold» qu'elle espère convaincre les États-Unis d'utiliser pour la pièce qui sera frappée à l'effigie de Susan B. Anthony. Cela pourrait aider à faire connaître ce procédé aux États-Unis.

La déclaration du ministre ne dit pas un mot non plus du seigneurage. Le comité avait recommandé que 60 millions de dollars de seigneurage soient versés aux Jeux olympiques de Calgary. Il n'est pas question dans la déclaration d'un seigneurage de 60 millions de dollars pour la pièce de monnaie de un dollar. J'espère que le ministre donnera des éclaircissements au cours des prochains jours.

Dans l'ensemble, je félicite le gouvernement de cette décision. Je sais que les entreprises de la région de Sudbury ont hâte de pouvoir présenter des soumissions en vue de fournir cinq millions de livres de nickel la première année et un demi-million de livres les années suivantes pour la fabrication de ces pièces de monnaie.

\* \* \*

**LA DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE****PRÉSENTATION DU RAPPORT DU DÉLÉGUÉ AUX RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE DE L'ATLANTIQUE NORD**

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du député de Brant (M. Blackburn) qui représentait le Canada à certaines réunions de l'Assemblée de l'Atlantique nord. Les 12 et 13 février, il a assisté aux réunions du Comité spécial de la stratégie nucléaire et du contrôle des armes à Genève, en Suisse, et les 14 et 15 février, aux réunions d'un comité politique à Bruxelles, en Belgique. J'en profite pour remercier le député de sa participation à ces réunions et de l'excellent rapport qu'il en a fait.

L'article 101 du nouveau Règlement stipule que les rapports doivent être présentés dans les 10 jours de séance qui suivent le retour d'une délégation au Canada. Nous avons eu quelque difficulté à respecter ce délai parce que les simples députés n'ont pas accès en priorité aux services de traduction.

**M. le Président:** Je remercie le député de ses observations.